



# Compte-rendu succinct de la séance publique du Conseil Municipal en date du jeudi 27 septembre 2018 à l'hôtel de ville 165, rue Ampère

Références :  
AV/CJL/AD/AP/JM

**Rillieux-la-Pape, le 28 septembre 2018**

Secrétariat général  
ressources  
documentaires

**Séance publique du jeudi 27 septembre 2018**

Le Conseil municipal de la commune de Rillieux-La-Pape s'est assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances en date du **vingt sept septembre deux mille dix huit après convocation légale,**

**Affaire suivie**  
**par :** Anne PRAT  
04.37.85.00.18

**Sous la présidence de monsieur Alexandre Vincendet, maire de Rillieux-la-Pape**

Nombre de conseillers en exercice : 35  
Nombre de conseillers présents : 30  
Nombre de conseillers votants : 35  
Nombre de conseillers absents : 0

**Objet :**  
CR succinct du CM  
du 27 septembre  
2018

**Présents :**

**Mesdames et messieurs :** Vincendet, Smati, Lerclerc, Perrot, Pruvost, Charvet, Monnet, Tétard, Nejjar, Desjames, Bérujon, Dupuy, Daas, Prot, Poizat, Diss, Pelluet, De La Cruz, Atallah, Petitgand, Bouvier, Dandel, Bozon-Guillot, Cachard, Darne, Llubet, Desmet, Combiér, M'Sai, Pin.

**Excusés Pouvoirs :**

**Mesdames et messieurs :** Sève donne pouvoir à Leclerc, Porcheret donne pouvoir à Tétard, Ravigneaux donne pouvoir à Desmet, Belhout donne pouvoir à Cachard, Appell donne pouvoir à Darne.

**AFFICHAGE**  
**du 5 octobre**  
**2018 au 5**  
**novembre 2018**  
**inclus**

**Absent :** 0

**Secrétaire de séance :** Monsieur Antoine PIN

**Date de convocation :** 14 septembre 2018

**Date affichage compte rendu succinct :** 5 octobre 2018

**Le Conseil municipal à l'unanimité :**

- **approuve le compte rendu du Conseil municipal du jeudi 24 mai 2018**
- **prend acte des décisions prises en application de la délibération du Conseil municipal du 14 avril 2014**



- **d'appeler et désigner** Madame Christelle Sève, Adjointe au Maire, en qualité de membre titulaire de la Commission d'Appel d'Offres.

- **d'acter** en conséquence la nouvelle composition de la Commission d'Appel d'Offres à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018.

	<b>Délégués</b>
<b>Titulaires</b>	Fabrice Desjames Julien Smati Marc Cachard Jocelyne Pruvost Christelle Sève
<b>Suppléants</b>	Claude Tétard Claudette Leclerc Abderrahmane Belhout

**2018/09/104 – Plateforme mutualisée pour la mise en œuvre dématérialisée des procédures de marchés publics**

Rapporteur : G. Charvet

le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide :

- **d'approuver** le principe de la mise à disposition par la Métropole de Lyon d'une « plateforme mutualisée de dématérialisation des procédures de passation de marchés publics » à la commune et au centre communal d'action sociale de Rillieux-la-Pape,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer ladite convention,
- **de dire** que les dépenses de fonctionnement en résultant seront à inscrire au budget principal de la ville.

**2018/09/105 - Dotation Politique de la Ville 2018 : demande de subvention**

Rapporteur : A. Vincendet

le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide :

- **d'approuver** la Dotation Politique de la Ville 2018 pour un montant de 920 000 € et sa répartition selon les projets retenus dans le tableau annexé au rapport.
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer toutes pièces ou documents se rapportant à ce dossier.
- **de dire** que les recettes correspondantes à cette opération sont inscrites au budget primitif 2018 et suivants – article 74718 section de fonctionnement et article 1321 section d'investissement.

**2018/09/106 – Convention de mise à disposition d'un auxiliaire canin au sein de la Police municipale**

Rapporteur : J. Smati

le Conseil Municipal, **à la majorité**, décide :

**Vote**

**Pour : 26 (liste « le renouveau pour notre ville »)  
+ 2 (liste « une ville qui nous ressemble ») monsieur Gilbert Dandel,  
madame Bozon-Guillot**  
**Abstentions : 5 (liste « une ville qui nous ressemble »)**  
**Contre : 2 (liste « Avec J-C Darne donnons à Rillieux-la-Pape un nouvel élan »)**

- **d'approuver** la mise à disposition d'un auxiliaire canin « chien de travail voie publique »,
- **d'approuver** la prise en charge du remboursement forfaitaire à hauteur de 200 euros, versés au maître chien de l'auxiliaire canin « Jasko »,
- **d'approuver** la convention de mise à disposition annexée et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toute pièce et acte s'y rapportant.

**2018/09/107 - Comptes épargnes temps**

Rapporteur : G. Charvet

le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide :

- **d'approuver** les conditions de compensations financières des comptes épargnes temps,
- **d'approuver** les conventions financières de compensation des comptes épargne temps annexées au rapport,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer lesdites conventions, et toutes pièces permettant l'exécution de la présente délibération,
- **d'imputer** les dépenses au chapitre 012 du budget communal.

**2018/09/108 – Mise à jour Régime indemnitaire « IFSE Régies »**

Rapporteur : G. Charvet

le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide :

- **d'approuver** l'instauration d'une part supplémentaire « IFSE régie » mensuelle dans le cadre du RIFSEEP,
- **de dire** que cette IFSE régie sera conforme aux dispositions prévues par l'arrêté ministériel du 3 septembre 2001
- **d'imputer** les dépenses au chapitre 012 du budget communal, les crédits correspondants sont inscrits au budget.

### **2018/09/109 - Postes d'adultes relais. Convention avec l'Etat**

Rapporteur : G. Charvet

le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide :

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer la reconduction des deux conventions d'adultes relais, et tous les documents liés à ces deux postes, et d'imputer les dépenses au budget de la Ville de l'exercice en cours, chapitre 012.

### **2018/09/110 – Service civique pour la Maison de Justice et du Droit**

Rapporteur : J. Smati

le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide :

- **d'approuver** le poste d'agent de service civique dédié pour tenir le poste d'appui au juriste et à l'agent d'accueil au sein de la Maison de justice et du droit,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer les documents ad hoc, et en particulier la demande d'agrément et le contrat de service civique ainsi que son renouvellement,
- **d'imputer** les dépenses au budget de la Ville, chapitre 012.

### **2018/09/111 – Mise à disposition d'un agent. Convention Ville/CCAS**

Rapporteur : G. Charvet

le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide :

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer la reconduction de la convention de mise à disposition, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018, pour une période de trois ans, de Madame Michelle Onillon, attaché principal, en vue d'exercer les fonctions de directeur du CCAS de Rillieux-la-Pape à hauteur de 40%
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à déroger à la demande de remboursement de la rémunération de l'agent par le CCAS pendant la durée de la convention soit 3 ans.

### **2018/09/112 – Subvention exceptionnelle à l'Union Fédérale des Anciens Combattants**

Rapporteur : M.C. Monnet

Le Conseil municipal, **à l'unanimité**, décide :

- **d'autoriser** le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 442 € à l'UFAC section Rillieux pour participation au voyage commémoratif à Verdun,
- **de préciser** que les crédits sont prévus au budget principal à l'article 6574.

### **2018/09/113 a – Protocole d'accord Société Concept 3P**

Rapporteur : G. Charvet

Le Conseil municipal, **à la majorité**, décide :

#### **Vote**

**Pour : 26 (liste « le renouveau pour notre ville »)**  
**+ 2 (liste « une ville qui nous ressemble ») monsieur Gilbert Dandel,**  
**madame Bozon-Guillot**  
**+ 2 (liste « Avec J-C Darne donnons à Rillieux-la-Pape un nouvel élan »)**  
**Contre : 5 (liste « une ville qui nous ressemble »)**

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer le protocole d'accord transactionnel mettant à la charge de la Commune le montant des indemnités de licenciement jusqu'à 15 787.87 €, sur justificatifs, des personnels concernés par la rupture du marché public n° 16079M, la procédure de licenciement étant conduite par et sous la responsabilité de la Société Concept 3P.
- **D'imputer** les dépenses au budget de la Ville de l'exercice en cours.

### **2018/09/113 b – Protocole d'accord transactionnel**

Rapporteur : A. Vincendet

Le Conseil municipal, **à la majorité**, décide :

#### **Vote**

**Pour : 26 (liste « le renouveau pour notre ville »)**  
**+ 2 (liste « une ville qui nous ressemble ») monsieur Gilbert Dandel,**  
**madame Bozon-Guillot**  
**+ 2 (liste « Avec J-C Darne donnons à Rillieux-la-Pape un nouvel élan »)**  
**Contre : 5 (liste « une ville qui nous ressemble »)**

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer le protocole d'accord transactionnel mettant à la charge de la Commune un montant forfaitaire de 7 500 €, indemnisant l'ensemble des victimes indirectes des préjudices subis en conséquence de l'incident du 13 janvier 2018.
- **D'imputer** les dépenses au budget de la Ville de l'exercice en cours.

### **2018/09/113 c – Protection fonctionnelle du Maire**

Rapporteur : G. Charvet

**(Monsieur le Maire ne prend pas part au vote),**

Le Conseil municipal, **à l'unanimité des votants**, décide :

- **d'accorder** la protection fonctionnelle au Maire dans le cadre de l'affaire sus-évoquée, pour l'ensemble des actions judiciaires et administratives, et devant toute juridiction en vue de mener les actions nécessaires à sa défense,

- **de prendre** en charge les frais de procédure afférents, comprenant frais et actes de conseil et de procédure, avocats, huissiers,
- **de dire** que les crédits figurent au budget communal.

**2018/09/114 – Désaffectation et déclassement de locaux et terrains Terres Bourdin (ancien locaux des espaces verts)**

Rapporteur : F. Desjames

Le Conseil municipal, **à l'unanimité**, décide :

- **de constater** la désaffectation des locaux et terrain figurant sur le plan joint au rapport et cadastrés BR 315 partie et BR 239 partie, avenue Victor Hugo, lieu dit Terres Bourdin,
- **de prononcer** leur déclassement du Domaine public, lequel en l'absence de procédure spécifique en la matière, peut avoir lieu par délibération du Conseil municipal,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer toute pièce, acte et document se rapportant à la présente délibération.

**2018/09/115 – Vente de locaux et terrains Terres Bourdin**

Rapporteur : F. Desjames

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide :

- **d'autoriser** la vente des locaux et terrain attenant cadastrés BR 239 et BR 315 (parties), comprenant un local de 160 m<sup>2</sup> de surface utile, stationnements et terrain attenant de 560 m<sup>2</sup>, pour un montant de 195 000 Euros hors taxes en vigueur et frais d'acte,
- **d'approuver** la vente à la Société Cerbeton ou à toute autre société substituée des biens précisés ci-dessus et figurant sur le plan joint au rapport,
- **d'autoriser** la Société Cerbeton ou toute autre société substituée à déposer le permis de construire correspondant et toute autorisation d'urbanisme nécessaire à la réalisation de son projet,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à procéder aux divisions foncières et à consentir toute servitude utile permettant la réalisation du projet,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer l'acte de vente ainsi que toute pièce, acte ou document se rapportant à cette vente et à la participation dans le cadre du Projet Urbain Partenarial,
- **de dire** que les recettes seront inscrites au budget communal.

**2018/09/116 – Désaffectation et déclassement du domaine public (Délaissés lotissement Les Villas Vancia)**

Rapporteur : F. Desjames

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide :

- **de constater** la désaffectation la parcelle BL 771 partie, tel que figurant sur le plan joint au rapport,

- **de prononcer** son déclassement du Domaine public, pour la partie BL 771, tel que figurant sur le plan joint au rapport, lequel en l'absence de la procédure spécifique, est prononcé par la présente délibération,

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer toute pièce, acte et document se rapportant à la présente délibération.

**2018/09/117 – Vente de terrain « Les Villas Vancia »**

Rapporteur : F. Desjames

Le Conseil municipal, **à l'unanimité**, décide :

- **d'autoriser** la vente du terrain (BL 771 partie) situé en fond des parcelles BL 756 et 757 au profit de Messieurs TBATOU et DELOUIS, respectivement domiciliés 182 rue des Pinsons et 190 rue des Pinsons à Rillieux-la-Pape, au prix de 90 €/m<sup>2</sup>, pour 29 m<sup>2</sup> environ et 48 m<sup>2</sup> environ,

- **de dire** que l'ensemble des frais de division et d'acte lié à cette opération seront pris en charge par les acquéreurs,

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer toute pièce, acte et document se rapportant à la présente délibération,

- **de dire** que les recettes seront inscrites au budget communal.

**2018/09/118 – Désaffectation et déclassement du domaine public par anticipation (Lot 1) Loup Pendu**

Rapporteur : F. Desjames

***Rapport retiré de l'ordre du jour***

**2018/09/119 – Désaffectation et déclassement du domaine public par anticipation (Lot 2) Loup Pendu**

Rapporteur : F. Desjames

***Rapport retiré de l'ordre du jour***

**2018/09/120 – Vente de terrain « Lieu dit Loup Pendu»**

Rapporteur : F. Desjames

***Rapport retiré de l'ordre du jour***

**2018/09/121 – Prise en charge des travaux de démolition (Espace Baudelaire/URFOL)**

Rapporteur : F. Desjames

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide :

- **de prendre** en charge financièrement la somme de 75 000 € HT soit 90 000 € TTC



- **de verser** la somme correspondante à la SAS dénommée URFOL – Ciné Rillieux, étant entendu que les crédits figurent au budget communal.

### **2018/09/122 – Règlement local de publicité : Débat sans vote**

Rapporteur : X. Bérupon

le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, prend acte, après en avoir débattu, des orientations générales du Règlement Local de Publicité de la Métropole de Lyon.

### **2018/09/123 - Réhabilitation Ancienne bergerie Chabotte**

Rapporteur : A. Daas

le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide :

- **d'approuver** la réhabilitation en 2 gîtes de l'ancienne bergerie située sur le centre d'accueil de loisirs de Chabotte (26160 LE POËT LAVAL),
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à déposer le permis de construire correspondant et tout document nécessaire à sa réalisation,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier et permettant la réalisation du projet,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à solliciter des subventions aussi élevées que possible auprès des partenaires financeurs,
- **de dire** que les dépenses nécessaires sont inscrites au budget communal 2018 et suivants en section d'investissement.

### **2018/09/124 - Dispositif d'aide régionale au développement des petites entreprises**

Rapporteur : J. Pruvost

le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide :

- **d'approuver** la mise en œuvre de ce nouveau dispositif régional sur l'année 2019 et à solliciter les subventions correspondantes ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document lié à l'exécution de cette action, notamment les conventions de partenariat avec la Région et les Chambres consulaires ;
- **d'inscrire** au budget 2019 les dépenses nécessaires pour assumer le cofinancement de cette action d'aide à l'investissement – section d'investissement.

### **2018/09/125 a - Accession à la propriété des primo-accédants**

Rapporteur : A. Vincendet

le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide :

- **de donner** un avis favorable à la poursuite du Plan d'aide communal à la primo-accession et aux modalités de labellisation des nouveaux programmes,

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout acte pris en application de la présente délibération, notamment les décisions d'attribution de subvention, les décisions de labellisation des nouveaux programmes,

- **de dire** que les crédits seront prévus aux budgets concernés, compte 20422 – 73 subvention d'équipement aux personnes de droit privé – aide à l'accession à la propriété – opération 169994.

### **2018/09/125 b – Convention de servitude**

Rapporteur : P. De La Cruz

le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide :

- **de prendre** connaissance de la convention de servitude et du plan annexés au rapport,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer toute pièce, acte et document se rapportant à l'implantation de réseaux de gaz sur la parcelle communale CA 122 et à consentir toute servitude utile.

### **2018/09/126 - Plan Partenarial de Gestion de la demande de logement social et d'Information des Demandeurs (PPGID) de la Métropole de Lyon 2018-2023**

Rapporteur : F. Poizat

le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide :

- **de donner** un avis favorable sur le Plan partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs (joint au rapport).
- **de confirmer** le non positionnement de la commune et du CCAS dans le service d'accueil et d'information des demandeurs proposé par la Métropole de Lyon.
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout acte pris en application de la présente délibération.

### **2018/09/127 - Fonds d'aide aux Jeunes Année 2018**

Rapporteur : A. Daas

le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide :

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à solliciter les contributions prévues dans le cadre du Fonds d'Aide aux Jeunes en reprenant les chiffres détaillés dans le rapport ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention tripartite (Ville/CCAS/ Métropole) du Fonds d'Aide aux Jeunes 2018 et toutes pièces se rapportant à ce dossier ;
- **de dire** que la dépense correspondante est prévue au budget 2018.

### **2018/09/128 - Sectorisation scolaire. Mise à jour**

Rapporteur : C. Dupuy

le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide :

- **de modifier** l'affectation des enfants scolarisables en maternelle et de la fratrie sur l'école des Charmilles dans l'attente de la réalisation de travaux d'aménagement de salles de classe supplémentaires
- **de modifier** l'affectation des enfants scolarisables à l'école des Brosses sur l'école de Castellane dans le courant de l'année scolaire 2018-2019, pour le cas où le seuil d'ouverture serait atteint.

### **2018/09/129 - Rencontre des Collégiens et Doctorants. Subvention à l'Université**

Rapporteur : C. Dupuy

le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide :

- **d'approuver** le versement d'une subvention de 3 000 € à l'Université de Lyon, située 50 rue de Marseille à Lyon pour l'organisation d'une journée de rencontre entre étudiants doctorants et élèves des collèges Paul Emile Victor et Maria Casarès.

### **2018/09/130 - Projet Educatif Territorial. Subventions aux Associations**

Rapporteur : C. Dupuy

le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide :

- **de verser** les subventions aux associations intervenant sur le temps périscolaire au titre de l'année 2018-2019 conformément au tableau annexé au rapport,
- **de préciser** que les crédits seront inscrits au budget de l'année 2018, en dépenses (à l'article 6574, fonction 255 gestionnaire scolaire).

### **2018/09/131 - Contrat Educatif Local. Subventions aux associations**

Rapporteur : C. Dupuy

le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide :

- **de donner** un avis favorable au programme d'actions présenté,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à solliciter les financements d'un montant le plus élevé possible, à verser les subventions aux associations, maîtres d'ouvrage des actions, et à signer toutes pièces se rapportant au dossier,

- **de préciser** que les crédits seront inscrits au budget de l'année 2018, en recettes (à l'article 74718, fonction 255 gestionnaire scolaire), en dépenses (aux articles 60632 et 6574, fonction 255 gestionnaire scolaire).

### **2018/09/132 - Règlement des temps d'activités périscolaires et extrascolaires. Mise à jour**

Rapporteur : C. Dupuy

le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide :

- **d'approuver** le règlement intérieur des temps d'activité municipaux périscolaires et extrascolaires

### **2018/09/133 – Rénovation des Archives au sein de l'Espace Baudelaire – Demande de subvention à l'Etat**

Rapporteur : C. Tétard

le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide :

- **d'approuver** le projet de rénovation des archives au sein de l'équipement ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à solliciter une subvention de l'État de 14% du montant des travaux pour les espaces dédiés aux Archives, soit un montant de 42 000 €, au titre du programme 2018 des investissements de l'État pour l'aménagement des archives municipales ;
- **d'approuver** le plan de financement annexe ;
- **de dire** que la recette sera inscrite au budget de la commune.

**La séance est levée à 21 h 40.**

**N.B.** : Toutes les pièces complémentaires, délibérations et annexes sont consultables au service du Secrétariat Général aux heures d'ouverture de la Mairie ou sur rendez-vous – Les délibérations sont publiées au Recueil des actes administratifs.  
(Tel : 04.37.85.00.18 - 04.37.85.00.27 - 04.37.85.00.00)